

2018

Info Grauves



Bulletin semestriel
De janvier à juillet



Edito du maire

Chères Grauviotes, chers Grauviots

L'actualité de notre commune aujourd'hui, c'est, bien sûr, la finalisation des travaux en cours. En effet, depuis juillet 2017, cela commence à faire long pour tout le monde.

C'est l'entreprise DRTP qui a démarré par l'enfouissement des réseaux électriques rue d'Epernay, géré par le SIEM (syndicat intercommunal d'énergie de la Marne).

Après avoir attendu la fin des vendanges, la communauté d'agglomération d'Epernay a pris en charge et procédé au remplacement des canalisations d'eau potable et d'assainissement de la rue des Aniers. C'est seulement à la suite, qu'a été réalisé aussi l'enfouissement des réseaux électriques haute et basse tensions de cette rue.

Cette tranche de travaux terminée, l'entreprise Pothelet a pris le relais pour une longue période de réfection des trottoirs et de voirie. La tâche fut délicate pour travailler sur la traverse principale (CD 240) avec les engins, tout en essayant d'assurer la sécurité de tous. Beaucoup de difficultés aussi pour intervenir sur le « dalleau ». A cela s'ajouta une météo exécrable durant les premiers mois de l'année (pluie, neige et gel) provoquant un cumul de retard.

Difficile aussi de maîtriser la coordination avec l'éclairage public (environ 3 mois de délai au lieu des 8 semaines annoncées), les raccordements effectués par Orange et l'enlèvement des poteaux en béton.

Un mot sur la réalisation des jardinières aquatiques : il était indispensable de préserver la structure du « dalleau », déjà très fragilisé par le stationnement des camions. La société Edivert est en phase finale de montage, permettant l'alimentation en eau uniquement par le trop plein du lavoir. Les plantations sont prévues courant août.

Bien évidemment, ce n'est qu'après toutes ces réalisations, qu'il a été possible de programmer les enrobés. Quelques trottoirs rue du Stade, rue du Buat et Grande rue ont été refaits.

Coté stationnement, je souhaite rassurer les inquiétudes. Des solutions seront proposées (Il faut juste un peu de temps). Pour le moment, il est toujours possible de stationner place de la Mairie ou aux autres endroits prévus à cet effet, mais aussi sur la voie publique.

Après ces quelques explications sommaires, conscient de la gêne occasionnée, je remercie très sincèrement tous les riverains et les usagers pour leur patience.

Merci aussi à tous les parents d'élèves d'avoir supporté les soucis Place des Ecoles, obligeant une déviation permettant le passage des bus scolaires.

Autres travaux, le terrain multisports est monté au terrain de foot. J'espère que toutes ces structures seront respectées.

Pour conclure, c'est au nom du conseil municipal et en mon nom personnel que je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances d'été avant les vendanges annoncées précoces.

Bonne lecture !

Jean-Pierre Journé



UN ŒIL DANS LE RETRO ...

Cela s'est passé dans le village, un petit retour en images ...

Vœux du Maire 2018

Le mardi 16 janvier, a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux du maire aux habitants. Environ 120 personnes se sont rassemblées au foyer rural à cette occasion parmi lesquelles :

Mr Pascal Desautel, conseiller départemental, Maire d'Oger et Président du SIEM, représentant notre député, Mr Charles de Courson qui n'avait pas pu se déplacer cette année

Me Françoise Lefèvre, Maire de Monthelon, Mme Madeleine Jazon, Maire de Moslin, Mr Yannick Girardin, Maire de Mancy, Mr Gilles Dulion, Maire d'Avize et vice président de la communauté d'agglomération, Mr Denis Pinvin, Maire de Cramant, Mr Michel Anquet, Maire de Gionges

Me le Capitaine Floriane Brassart, commandant la compagnie de gendarmerie d'Epernay, et son adjoint, le Capitaine Clary

Mr le Major Wiecek, commandant de la brigade de gendarmerie d'Avize et son adjoint

Mr Gorlier, comptable public, responsable de la trésorerie municipal d'Epernay

Le Maire, avant d'adresser tous ses vœux à l'assistance, a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants, a remercié pour leur travail ses adjoints et le conseil municipal, les employés communaux et ceux du syndicat scolaire, les sapeurs pompiers, les associations du village. Il est ensuite revenu sur les actualités de l'année 2017 notamment l'évolution du plan local d'urbanisme et les différents travaux effectués ou commencés dans la commune, avant d'évoquer les projets pour 2018 (construction des nouveaux ateliers communaux, terrain multisports...)



Ms Pascal Desautel a ensuite pris la parole. Ayant été élu récemment, président du conseil d'administration du SDIS, service départemental d'incendie et de secours, il a surtout évoqué ses nouvelles fonctions et ses visites dans les différentes casernes de sapeurs pompiers du département. Il a notamment rappelé qu'il était important de garder des petites casernes en milieu rural.

La cérémonie s'est poursuivie avec le traditionnel verre de l'amitié.

Lors de cette cérémonie des vœux, la vice présidente de la commission fleurissement, Odile Vermeersch, accompagnée par les membres ayant participé à la sélection : Jean-Marie Bauchet (1^{er} adjoint) Cyril Dambron (conseiller municipal) et Nicole Dehec, Laurence Baudry, Janique Bauchet et Patrice Mignon (bénévoles) ont remis les prix du fleurissement 2017 aux lauréats présents à cette soirée.

Dans la catégorie maison avec jardin, ont été sélectionnés cette année, des jardins plutôt naturels, laissant la part belle aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, aux plantes vivaces :

- Mr et Mme Paul Launay pour l'allée arborée et fleurie qui mène à leur maison
- Mr et Mme Yannick Mehault pour leur jardin potager et fleuri
- Mr et Mme Daniel Machet pour leur jardin fleuri de plantes vivaces

Dans la catégorie jardin arboré : Mme et Mr Jean Delière pour leur parc traversé par le Darcy, plantés de grands arbres et de fruitiers, parc apprécié de tous les promeneurs, y compris des enfants qui aiment aller y voir les animaux de la ferme.

Dans la catégorie cours, balconnières sur rue, Mme Francine Fresneau, Mme Marie Lépicier et Mr et Mme Eugénio Ferreira

Dans la catégorie exploitation viticole, le Champagne DOMI

Catégorie encouragements: La commission a également décidé de donner un prix d'encouragements à deux jeunes couples pour leurs efforts pour fleurir leur maison. Certes, le résultat n'est peut-être pas celui espéré mais la volonté est là : félicitations à Emilie et Loic, rue des forêts et Mylène et Anthony rue de Vertus.



Enfin, elle a félicité Mr et Mme Jean-Claude Dehec qui ont obtenu encore en 2017 un prix d'excellence au concours départemental des maisons fleuries.



Les 4 bénévoles de la commission ont reçu également une composition florale en remerciement de leur investissement pour le fleurissement de la commune.

Carnaval pluvieux, carnaval heureux !!!

La pluie n'a pas découragé les fidèles participants du Carnaval, le samedi, 17 mars 2018 et une accalmie a même permis le traditionnel défilé dans les rues du village !

Une petite trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents se sont prêtés aux joies du déguisement : cette année a été celle des super héros, des licornes et des reines des neiges mais une zezette du "père-Noël est une ordure" avec son caddie et une petite famille fan de "Ferrari" se sont faits particulièrement remarqués !

Toute cette petite troupe colorée s'est ensuite retrouvée au foyer rural pour un goûter bien mérité: crêpes, boissons pour petits et grands, confiseries...ont été appréciés de tous.



Cérémonie du 8 mai

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la commémoration du 73 ème anniversaire de la victoire du 8 mai, au monument aux morts de la commune.

La fanfare, l'Avenir Musique d'Epernay a accompagné cette cérémonie à laquelle participaient également les sapeurs pompiers, les anciens combattants avec Mr Jean Ruelle, président de l'association ACPG-CATM, les représentants des diverses associations locales, les membres du conseil municipal et quelques habitants.

Avant le dépôt de gerbes et le moment de recueillement, Mr le Maire, Jean-Pierre Journé a lu le message de Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées.

Les participants se sont rendu ensuite à la mairie pour partager le verre de l'amitié.



Fête patronale

Les trois jours de fête patronale se sont bien déroulés, avec le beau temps, ce qui est toujours plus agréable pour tous les Grauviots, leur famille et leurs amis qui s'étaient donné rendez-vous place de la mairie pour profiter des différentes attractions foraines.

Samedi soir, l'Harmonie Municipale d'Avize a conduit la traditionnelle retraite aux flambeaux vers la place de la mairie où les musiciens ont joué quelques morceaux. Les enfants sont toujours ravis de parcourir quelques rues du village avec leur lampion !



Le dimanche, la troupe colorée des caval'ballons a créé une belle ambiance dans les rues du village.



Merci à l'association des jeunes de Grauves qui s'est occupé de la restauration lors de ces deux soirées !!! Ils ont bien assuré comme d'habitude !

La fête s'est terminée le lundi avec la traditionnelle paëlla géante préparée par l'association « l'art de vivre ». 300 parts vendues cette année !!! La météo clémente a permis à beaucoup de rester la déguster sur place et de passer une soirée conviviale.



Budget

Vous savez tous que les dotations de l'Etat (DGF : dotation globale de fonctionnement et dotation solidarité) sont en baisse depuis 4 ans. Dans un même temps, les prélèvements destinés aux communes plus pauvres, soutien aux collectivités défavorisées (FPIC : fond national de péréquation des ressources communales et intercommunales et FNGIR : fond national de garantie individuelle des ressources) augmentent. Dans le tableau ci-dessous, vous retrouverez les montants de ces dotations et ces prélèvements.

Evolution des recettes et dépenses

RECETTES

	2014	2015	2016	2017	2018	
DGF	94 156,00 €	83 550,00 €	70 765,00 €	60 631,00 €	56 997,00 €	
DOTATION SOLIDARITE	10 005,00 €	10 044,00 €	10 140,00 €	10 043,00 €	9 746,00 €	
TOTAL	104 161,00 €	93 594,00 €	80 905,00 €	70 674,00 €	66 743,00 €	
ECART ANNUEL		-10 567,00 €	-12 689,00 €	-10 231,00 €	- 3 931,00 €	-37 418,00 €
ECART % ANNUEL		-10,14	-13,56	-12,65	- 5,56 €	-35,92

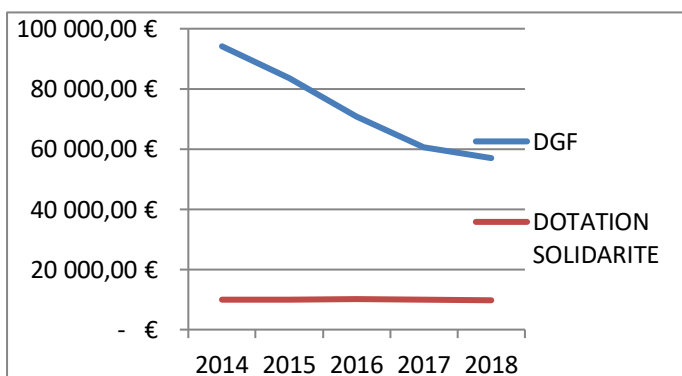
DEPENSES

	2014	2015	2016	2017	2018	
FNGIR	22 593,00 €	22 593,00 €	22 593,00 €	22 593,00 €	22 593,00 €	
FPIC	- €	12 823,00 €	18 872,00 €	17 198,00 €	18 155,00 €	
TOTAL	22 593,00 €	35 416,00 €	41 465,00 €	39 791,00 €	40 748,00 €	
ECART ANNUEL		12 823,00 €	6 049,00 €	- 1 674,00 €	957,00 €	18 155,00 €
ECART % ANNUEL		56,76	17,08	-4,04	2,41 €	80,36

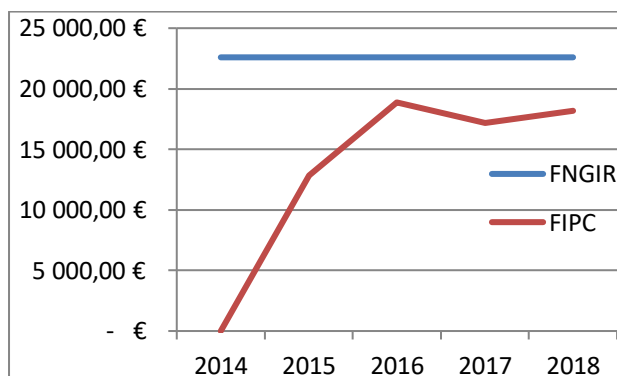
TOTAL		23 390,00 €	18 738,00 €	8 557,00 €	5 476,00 €	56 161,00 €
-------	--	-------------	-------------	------------	------------	-------------

Vous remarquerez qu'en 4 ans, les recettes ont diminué de 37 418,00 € et les dépenses ont augmenté de 18155,00 € soit un différentiel de 56 161,00 €.

Recettes :



Dépenses :



Vote des taux communaux

Lors du vote du budget, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018, soit :

- Taxe d'habitation **15.74 %**
- Taxe foncière (bâti) **18.34 %**
- Taxe foncière (non bâti) **20.13 %**

Compte administratif 2017

BUDGET DE FONCTIONNEMENT



Dépenses		Recettes	
11 - Charges à caractère général	126 146,97 €	70 - Produits des services et ventes	7 860,56 €
12 - Charges de personnel et frais assimilés	104 181,24 €	73 - Impôts et taxes	327 108,00 €
14 - Atténuation de produits	39 791,00 €	74 - Dotations et participations	103 221,39 €
65 - Autres charges de gestion courante	131 803,18 €	75 - Autres produits de gestion courante	40 961,36 €
66 - Charges financières	36 940,28 €	76 - Produits financiers	2,70 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	6 106,11 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert	9 222,86 €		
Total des dépenses de fonctionnement :	448 085,53 €	Total des recettes de fonctionnement :	485 260,12 €

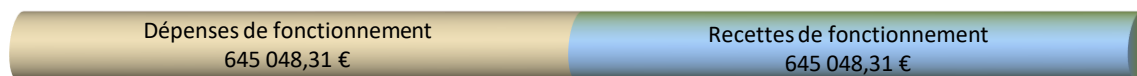
BUDGET D'INVESTISSEMENT



Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	10 042,38 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 200,29 €
21 - Immobilisations corporelles	10 139,60 €	1068 - Dotation, fond divers de réserves	40 946,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 736,10 €	165 - Dépôts et cautionnement reçus	1 229,86 €
041 - Opérations patrimoniales	12 420,00 €	040 opération d'ordre entre sections	9 222,86 €
		041 - Opération patrimoniales	12 420,00 €
Total des dépenses d'investissement :	57 338,08 €	Total des recettes d'investissement :	79 019,01 €

Vue d'ensemble du Budget primitif 2018

BUDGET DE FONCTIONNEMENT



Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	205 313,00 €	64 - Remboursement sur rémunération	0,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	143 520,00 €	70 - Produits des services et ventes	7 049,00 €
014 - Atténuation de produits	41 000,00 €	73 - Impôts et taxes	321 866,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	135 898,00 €	74 - Dotations et participations	96 820,00 €
66 - Charges financières	35 887,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	38 800,00 €
67 - Charges exceptionnelles	4 500,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	77 - Autres produits financiers	1 611,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	78 930,31 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	178 902,31 €
042 - Opérations d'ordre			
Total des recettes de fonctionnement :	645 048,31 €	Total des dépenses de fonctionnement :	645 048,31 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT



Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	25 876,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	510 962,07 €
20 - Immobilisations incorporelles	77 487,00 €	13 - Subventions d'investissement	115 016,00 €
21 - Immobilisations corporelles	594 260,31 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	040 - Opérations d'ordre	0,00 €
040 - Opérations d'ordre	0,00 €	041 - Opérations d'ordre de transfert	2 748,00 €
041 - Opérations d'ordre de transfert	2 748,00 €	021 - Virement de la sect° de fonctionnement	78 930,31 €
001 - Déficit antérieur reporté	7 285,07 €	001 - Excédent antérieur reporté	
Total des dépenses d'investissement :	707 656,38 €	Total des recettes d'investissement :	707 656,38 €

Travaux de la commune



Porche d'entrée du cimetière



La réfection de la couverture du porche a été effectuée ce printemps par l'entreprise SARL Leclert pour un montant de 1805 € soit 2166 € TTC.

Le porche a ainsi retrouvé son charme ancien et surtout sa solidité.

Terrain multisports



La construction du terrain multisports évoquée dans le dernier infoGrauves a été réalisée au mois de juin et les jeunes ont déjà pu apprécier cette structure.

Dans un second temps, le terrain, détérioré par les travaux de terrassement, a été aplani et ensemencé de gazon. L'accès est donc un peu difficile pour l'instant mais dès que la pelouse sera poussée, tout ira mieux. En attendant, merci de respecter l'endroit délimité par la rubalise.

Une table à pique-nique et des poubelles seront installées très prochainement pour finaliser le site que l'on souhaite accueillant et propre. Une table extérieure de ping pong est également prévue à proximité.

Alimentation en eau du Hameau de Montgrimaux

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'eau potable sur le territoire, il a été décidé de substituer la ressource en eau du hameau de Montgrimaux par la ressource principale de Grauves : le réservoir du Mont des Charmes, renforcé récemment par une interconnexion avec la source des Grillots (voir dernier Info Grauves). En effet, l'eau de la source des Pâtis, qui alimentait Montgrimaux, bien que consommable sans restriction, présentait de

façon chronique des non-conformités de qualité (présence de pesticides), et ce, malgré les traitements effectués. Ces travaux étaient réclamés depuis plusieurs années par le Maire de la commune.

Le chantier a eu lieu de mars à juin, nécessitant la mise en place de déviation :

- réalisation d'une station de surpression dans le local technique de l'ancienne station d'épuration
- pose de canalisations en fonte de Grauves à Montgrimaux
- divers travaux sur le réservoir de Montgrimaux

Ces travaux sont entièrement financés par la communauté d'agglomération, ainsi que la réfection de l'espace vert autour du local technique qui a été un peu endommagé.



Fin des travaux de la rue d'Épernay et de la rue des Aniers

Les travaux d'enfouissement des réseaux, de réfection des trottoirs et le projet paysager de la rue d'Épernay auront duré finalement plus d'un an.

Les difficultés se sont accumulées tout le long de ce chantier : la météo de cet hiver avec ses épisodes de gel, puis de neige ont retardé les travaux, des difficultés techniques ici et là, des retards dans la livraison de matériel... et voilà comment on prend 3 ou 4 mois de retard !!! À notre plus grand regret...

La réfection complète de la rue des Aniers est maintenant entièrement terminée. La rue d'Épernay sera terminée très prochainement : des défauts de branchements aux réseaux dans certaines propriétés, non décelés auparavant, nécessitent de nouveaux travaux et n'ont pas permis de terminer complètement l'application du nouvel enrobé sur les trottoirs. Le trottoir allant du croisement du café au lavoir recevra également un nouvel enrobé dès que les bacs à fleurs aquatiques seront terminés.

Ces trois portions de rues ont, ou auront, un tout autre aspect avec la réfection des trottoirs, l'enfouissement des réseaux et le nouvel éclairage public plus esthétique et plus efficace.





Le projet paysager, imaginé par Benoit Vigne, architecte paysager de la communauté d'agglomération, se termine aussi. Les haies et massifs sont pratiquement tous plantés : manquent quelques végétaux que l'entreprise n'avait pas commandés et qui seront maintenant plantés à l'automne. Les haies sont composées d'arbustes variés, de vivaces et de plantes annuelles.

Le reste du projet, est composé de grands bacs en béton qui recevront au mois d'août, une collection d'iris variés dans un milieu aquatique. Grâce à un système de d'électrovannes, l'eau sera renouvelée toutes les 6 heures, évitant ainsi l'eau stagnante et ses inconvénients. Ce fleurissement devrait être bien développé au bout de deux ans. Nous rappelons que ce projet est financé à hauteur de 50 000 € par la communauté d'agglomération.



Enfin, rue du stade et impasse du ruisseau, les habitants peuvent bénéficier de la création de nouveaux trottoirs et de la réfection d'une partie des anciens.

Il va falloir maintenant penser au stationnement et à la sécurité... Les miroirs aux intersections et panneaux vont pouvoir être réinstallés et le marquage au sol remis en état.

Parking des écoles

Les deux zones en « zébra » à chaque extrémité du parking de l'école ont été remplacées au mois de juin par deux massifs afin d'éviter les stationnements gênants, empêchant une circulation fluide ou bloquant le passage des bus ou des autres véhicules.

Travaux des commissions

Commission Sports et Relations avec les Associations

Notre terrain multisports (city parc) est enfin mis en place au niveau du stade de football de Grauves. L'accès se fait soit par l'entrée du Foyer Rural quand il est ouvert, soit par la rue des coudons au niveau du vestiaire du foot pour l'instant, voire même par le stade de football (terrain d'honneur). Un accès plus approprié sera mis en place lors des travaux des nouveaux ateliers communaux.



Le FORUM DES ASSOCIATIONS 2018 programmé normalement le 02 septembre sera décalé au dimanche 23 septembre en raison des vendanges précoces.

Cette année, le FORUM est présenté sous forme d'un repas champêtre qui se déroulera au stade de football de Grauves.

Un traiteur viendra sur place pour nous proposer un couscous suivi de fromage, salade et dessert pour environ 15€ / personne.

Les boissons seront à la charge des associations (glacières).

Chaque association devra remplir le bulletin d'inscription que nous enverrons à chaque Président et un règlement unique par association à l'ordre du comité des fêtes.

Le rendez-vous sera fixé vers 10h00 pour une inauguration du forum avec le Conseil Municipal, chaque association pourra présenter ses activités et récompenser ses champions, un vin d'honneur sera offert par la municipalité et le repas débutera par la suite.

Cette journée sera rythmée par diverses activités (pétanque, jeux de cartes, etc...) dans l'après midi sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

Cyril HUBERT

Commission environnement et fleurissement

Au printemps, nous avons commandé les végétaux pour entretenir les massifs existants : au foyer rural, une centaine de Lonicéra ont été replantés dans les talus dégarnis et la haie d'arbustes variés a été terminée ; des arbustes morts ont été remplacés devant les bennes à verres. Au cimetière, afin de reverdir un peu cet endroit, nous avons commencé par installer 4 plantes grimpantes le long de certains murs, créer un petit massif d'arbustes persistants et semé une jachère fleurie sur le grand espace inoccupé.



Les autres projets, qui n'ont pas pu être faits au printemps, le seront à l'automne : à la Sainte Catherine, tout prend racine, n'est ce pas ? Nous allons aménager le parc de jeux pour enfants en plantant arbres, arbustes et plantes grimpantes. La cour de la maison des associations sera également égayée par des massifs de part et d'autre de la porte d'entrée. Les deux terre-pleins créés place de l'école pour aménager le parking bénéficieront, avec les deux plus anciens d'un projet paysager, afin d'apporter un peu de verdure à cette étendue de bitume. Nous avons déjà essayé d'égayer un peu cette place en installant des décors naïfs et colorés : ancien pupitre, crayons de couleurs géants...

Dernier projet pour cet automne, la création d'une « allée de senteur », ruelle Saint-Vincent avec la plantation de rosiers et de vivaces odorantes.

Cette année, la commission a entièrement pensé le fleurissement d'été en essayant d'harmoniser les couleurs par quartiers : pourpre, rouge, orange rue de Vertus, jaune, rose, vert rue Bruyère, violet, rouge, vert rue de la prairie, rose et vert place de la mairie, multicolore place des écoles, etc. Nous avons créé, commandé les plantes choisies et planté tous nos paniers, pots, jardinières (De belles économies réalisées encore cette année !!!). Les employés communaux les ont installés début juin.



Nous avons créé des tableaux s'inspirant des spécificités de Grauves : la viticulture avec le pressoir entouré de tonneau, pupitre et paniers mannequins en osier, l'agriculture avec la brouette chargée de paille et la charrue à l'entrée du village, les lavoirs, abreuvoirs et fontaines disparus avec l'installation de pompes à eaux anciennes rue des petits prés et bientôt, à Montgrimaux. Le lavoir de la Grande rue a été refléuri après les travaux.



Un grand MERCI aux habitants qui nous ont donné ces objets anciens pour agrémenter nos quartiers ou mettre en valeur notre patrimoine. J'en profite pour passer une petite annonce : nous aimerions récupérer un vélo ancien, rouillé, hors d'état de marche, un vieux clou quoi !!! Pour un décor dans un futur massif.

Le lavoir de Montgrimaux va donc être réaménagé de façon à lui redonner son charme ancien avec cette pompe magnifique fixée au lavoir et positionnée au dessus du bac en pierre. La mise en place de barrières tout autour

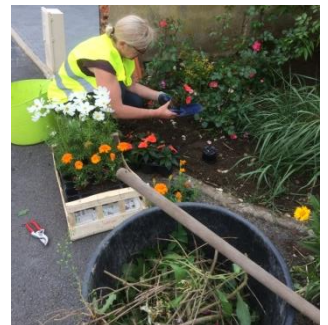
permettra de le protéger et favorisera le fleurissement avec des jardinières adaptées. Enfin, le déplacement du banc et l'installation d'une table pique-nique et d'une poubelle inviteront les habitants et les randonneurs de passage à se poser quelques instants et à profiter du magnifique point de vue.

Trois autres tables et poubelles seront installées :

- Près du city park
- Place de la mairie, près du boulo-drome
- Dans la cour de la maison des associations

Elles permettront aux familles, aux amis de partager des moments conviviaux autour d'un goûter, d'une pizza, d'un verre... Nous espérons que ces lieux seront respectés, qu'il n'y aura pas d'actes de vandalisme et qu'ils resteront propres afin de rester agréables pour tous.

Un grand MERCI aux bénévoles de la commission, Nicole, Laurence, Janique et Patrice pour leur aide dans ces plantations et pour le désherbage et le fleurissement des massifs : en effet, Laurent s'étant blessé et ayant été absent pendant 3 semaines, ce sont certains membres de la commission qui ont nettoyé les massifs et désherber permettant ainsi à Bruno de se concentrer sur la tonte des pelouses, la taille des haies ou l'arrosage...



Au niveau écologique, nous veillons également aux bonnes pratiques :

Limitation de l'utilisation de désherbants chimiques au profit du désherbage manuel ou mécanique : nous invitons les habitants à faire de même et à arracher les mauvaises herbes sur leur trottoir. On peut laisser en place bien sûr les fleurs annuelles ou vivaces qui se ressèment toutes seules : ancolies, valérianes, roses trémières...

Economie d'eau avec l'utilisation de rétenteur d'eau dans les contenants ou le paillage des massifs (le paillage végétal permet également de limiter la repousse des mauvaises herbes et amène de l'amendement aux sols)

Fauchage tardif des zones enherbées et des talus qui permet de développer la biodiversité (insectes pollinisateurs...)



Cette année, le désherbage manuel des massifs et pelouses avoisinantes a permis de découvrir des orchidées sauvages en plein cœur du village !!!

Balade fleurie : pour apprécier le fleurissement de la commune, son patrimoine et ses points de vue, nous avons imaginé une balade à travers le vieux village et les coteaux : une carte ainsi que quelques notes sur la commune sont

disponibles en dernière page de ce numéro. Cela peut servir aux habitants pour leur petite balade dominicale, en famille mais aussi aux touristes de passage ou hébergés dans les différents gîtes du village. D'ailleurs, le parcours de cette balade sera distribué dans ces gîtes, chez les viticulteurs, au café et sera disponible en mairie. Il sera également consultable sur le site internet.

Concours des maisons fleuries : les membres de la commission passeront courant juillet dans les rues du village pour sélectionner les maisons particulièrement remarquables pour leur fleurissement, leurs plantations, leurs aménagements... Les lauréats de l'année dernière seront hors concours.

Le jury régional des villages fleuris passera dans notre commune début août : nous espérons garder notre première fleur et pourquoi ne pas en décrocher une deuxième ??? Beaucoup de critères entrent en jeu, le fleurissement bien sûr mais aussi le respect de l'écologie, le cadre de vie, l'accueil touristique...



Avoir un joli village, propre, bien entretenu, agréable pour ses habitants et accueillant pour les visiteurs de passage est l'affaire de tous. Par de simples petits gestes : ramasser des déchets ou arracher une mauvaise herbe devant chez soi, rentrer ses poubelles dès que possible après le passage des éboueurs, ne pas laisser trainer indéfiniment, sur les trottoirs ou sur l'espace public des matériaux ou des véhicules hors d'usage, cacher par des haies, des arbres, les dépôts, les bâtiments disgracieux, les cours encombrées de matériels...

Merci également aux propriétaires de chiens de se munir d'un petit sac afin de ramasser, lors des promenades dans le village, les éventuelles déjections

Odile Vermeersch

Commission communication

Plus de 360 abonnés suivent la page facebook officielle de la commune : plus de 100 personnes en 6 mois !!!

Nous essayons de relayer le plus rapidement possible les informations concernant notre commune ainsi que les publications importantes de la communauté d'agglomération, de la préfecture ou de la gendarmerie. Facebook est également un excellent moyen de partager des photos de notre vie quotidienne, de notre village, de nos paysages, de nos fêtes et autres manifestations, de nos associations...

Pour recevoir toutes ces infos, n'hésitez pas à aimer notre page !

Aimez et partagez !!!



Environ 300 personnes par mois consultent le site internet de la commune : n'hésitez pas à les rejoindre ! Vous y trouverez une multitude d'informations utiles et pratiques, vous pourrez consulter les comptes rendus des réunions, les menus de la cantine scolaire, l'agenda... ainsi que des informations destinées aux touristes. La partie blog vous informe régulièrement des actualités.

Odile Vermeersch

Tourisme

Brédène, commune de la côte Belge a proposé à notre village un partenariat-Jumelage par l'intermédiaire de son Bourgmestre.

Après réflexion du Conseil, présidé par Monsieur Le Maire, celui-ci a accepté cette alliance Franco-Belge.

La commune de Brédène est une station balnéaire très réputée avec de nombreuses associations.



Ce jumelage, bénéfique à nos deux communes, attirera de nombreux visiteurs et touristes dans notre beau village et sur nos coteaux.

Cette union pourra également inciter des partenariats associatifs, de futurs échanges avec les différentes composantes économiques de notre commune.

Nous travaillons ensemble pour créer une commission Tourisme et prévoyons une réunion d'information prochaine avec les Acteurs économiques (vignerons-Chambres d'hôtes -commerçants) et les Présidents d'Associations du village.

Une délégation de Grauves est invitée à Brédène en Octobre afin de présenter notre commune et de tisser des liens durables avec nos amis belges.

De futurs projets en perspective.....

Patrick TISSERAND

Groupe scolaire des 3 coteaux

Bilan de l'année

Le dernier conseil d'école qui a eu lieu fin juin, a permis de dresser un bilan plutôt positif de cette année scolaire et d'envisager les perspectives et les projets pour la rentrée prochaine.

En maternelle :

Plusieurs collaborations avec l'école élémentaire, rallye maths avec les CP, lecture avec les CE2 ont rythmé l'année et ont été bien appréciées par tous les enfants.

Des intervenants extérieurs sont également venus en cours d'année : les savants fous avec leurs ateliers scientifiques et une bénévole de l'association « Lire et faire lire » avec laquelle les enfants ont pu créer un petit livre.

Avant les vacances d'été, les enfants des 2 classes sont allés visiter une ferme pédagogique dans l'Aisne, où ils ont passé la journée.

Elémentaire :

Les CP et les CE1/CE2 sont allés à Vaux le vicomte : la visite du château en tenue d'époque les a enchantés ainsi que celle des jardins et du musée des équipages.



Les CP ont fleuri leur école avec l'aide de 2 membres de la commission fleurissement, Odile Vermeersch et Patrice Mignon. Ils ont également confectionné les 9 jardinières destinés aux barrières du parking des écoles.

Le 25 juin, les CE2/CM1 sont allés à Reims, visiter le musée des Beaux-arts et le planétarium. Les enfants étaient déjà heureux de faire le trajet Epernay/Reims en train et de prendre le tram sur place !

Les CM1/CM2 ont passé l'examen des gestes premiers secours avec l'infirmière scolaire (22 élèves sur 24 l'ont obtenu) et le permis internet avec les gendarmes : un succès général !

L'école élémentaire a organisé plusieurs événements :

- Le 28 mai, dans le cadre du Parcours citoyen, les élèves de l'école élémentaire ont vécu à l'heure européenne le temps d'une matinée.



Les enseignants avaient préparé 8 ateliers différents autour de l'Europe. Les enfants ont ainsi pu découvrir quelques monuments parmi les plus célèbres, quelques hymnes nationaux, les drapeaux et les capitales de plusieurs pays. Ils ont aussi pu tester leurs connaissances grâce à des quizz adaptés à chaque classe d'âge. Tous les élèves étaient répartis dans des groupes mélangeant les classes du CP au CM2. 4 ateliers culinaires étaient également proposés. Les enfants ont ainsi pu déguster et découvrir des mets qu'ils ne connaissaient pas pour la plupart d'entre eux. Ils ont ainsi pu voyager en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et en Grèce.

- Collecte de papier : bonne opération, beaucoup de travail mais recette très minime.... (40€ pour 2 tonnes de papier recyclé...) Les enfants ont réalisé une chaîne humaine pour charger les 7 m³ récoltés.



- Les olympiades, le vendredi 22 juin :

Dix ateliers ont été préparés par les enseignants : Tir au but, Mastermind (jeu de mémoire et d'attention), pétanque, parcours à l'aveugle, tir au pistolet à eau, course de haies avec une louche remplie d'eau, course avec un oeuf dans une cuillère, courses de relais, lancer de vortex, lancer d'adresse.

Les 3 équipes qui avaient récolté le plus de points se sont vues offrir une médaille. Les élèves de CM1-CM2 de M. Vitry avaient convié leurs correspondants de l'école de Cumières pour cette journée.



La matinée ensoleillée s'est terminée dans la bonne humeur avec un grand pique-nique partagé par les enfants et les familles.

Kermesses :

La kermesse de l'école maternelle a eu lieu le vendredi 15 juin. Les classes de petite et moyenne section d'Olivia Lambert et de moyenne et grande section de Valérie Leau ont présenté un spectacle sur le thème de la musique. Les enfants ont dansé et chanté devant les familles venues en nombre pour les encourager et les applaudir.

Me Leau, Directrice de l'école, lors de son discours d'accueil, a déploré le manque de parents impliqués dans l'organisation de la kermesse. Cette année, il n'y a pas pu y avoir de structure gonflable, faute de parents bénévoles pour la surveillance...

La soirée s'est poursuivie après le spectacle en toute convivialité grâce aux stands de jeux pour les enfants et au stand restauration/buvette.



Moment marquant la fin de l'année scolaire, la kermesse de l'école élémentaire a eu lieu le vendredi 29 juin. Les enfants de chaque classe, encouragés par leur enseignant, ont présenté devant un public venu nombreux, un spectacle où se mêlaient musique, sketches, chants et beaucoup d'humour... un grand bravo à eux !!!

La soirée s'est poursuivie de façon conviviale autour d'un barbecue et de jeux pour les enfants.



Les bénéfices de ces deux soirées, destinés aux coopératives scolaires, serviront aux différents projets pédagogiques.

Prévisions sur l'année scolaire 2018/2019 :

Les effectifs sont encore assez stables pour la rentrée prochaine.

Maternelle :

13 enfants en Petite Section, 13 en Moyenne Section et 18 en Grande Section soit 44 élèves pour les 2 classes de Mmes Valérie Leau et Olivia Lambert

Elémentaire :

Classe de CP-CE1 : 16 CP et 6 CE1 avec Mme GROIZIER

Classe de CE1-CE2 : 10 CE1 et 14 CE2 avec Mme MIRBELLE et ?

Classe de CE2-CM1 : 5 CE2 et 19 CM1 avec M FREMY et ?

Classe de CM2 : 23 CM2 avec M VITRY et ?

Soit un total de 93 enfants

Les noms des enseignants qui assureront les compléments de services de Mme MIRBELLE, de M FREMY et de M VITRY ne sont pas encore connus.

Les demandes de matériel informatique (des tablettes pour l'école maternelle et des ordinateurs portables pour l'école élémentaire) ont été acceptées par le conseil syndical et budgétées.

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous, en particuliers aux enfants de CM2 qui quittent définitivement l'école élémentaire pour le collège : bonne continuation à eux !

Bonnes vacances aussi aux enseignants et au personnel encadrant !!!

Travaux au groupe scolaire

Comme chaque année, nous profitons des vacances d'été pour effectuer travaux et entretien des locaux.

Un panneau indiquant l'école à été posé mi juillet ainsi que des plaques pour les interphones de maternelle et d'élémentaire.

Le condenseur de la chaudière ainsi que deux pompes seront changés pour un montant d'environ 10000 €.



Info en vrac

Le prélèvement à la source

L'arrivée du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019. Maryvonne LE BRIGNONEN, directeur du projet « prélèvement à la source » à la direction générale des Finances publiques revient sur ce changement.

Quels sont les principes du prélèvement à la source ?

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1^{er} janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la faculté « d'adapter le prélèvement à la source » ?

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge. Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante par l'administration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un

rythme trimestriel et non mensuel.

Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables¹. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

Qu'advient-il des revenus perçus 2018 ?

Le principe est le suivant :

- l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé ;
- les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, rupture de contrat de travail d'activité, etc.)

Le bénéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédit d'impôt est -il conservé ?

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019. Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

Retrouvez plus d'informations sur les sites www.prelevementalasource.gouv.fr et www.impots.gouv.fr et au 0 811 368 368 (service 0,06 €/min+prix appel[°])

Contrôle de l'assainissement

Une réunion publique a eu lieu le 25 avril dernier, demandé par le service assainissement de la Communauté d'Agglomération, concernant la mise en place du contrôle obligatoire de l'assainissement, principalement pour Montgrimaux, le bas de la rue des Hurlots et les maisons isolées.

Concernant Montgrimaux, la mise en place de canalisation pour l'assainissement collectif aurait pu être judicieuse le temps des travaux de mise en place de l'alimentation en eau potable, comme le souhaitait le Maire de la commune. Hélas, ces travaux n'avaient pas été prévus par le zonage, ni budgétisés par la communauté d'agglomération.

Info aux séniors

La commune adhère au CLIC (centre local d'information et de coordination) du Pays Champenois, depuis l'année dernière. Depuis cette adhésion, il a déjà aidé plusieurs familles grauviotes dans les problématiques du maintien à domicile des personnes vieillissantes : n'hésitez pas à les joindre en cas de besoin :

COORDONNEES :

2 rue des Mureaux - BP 52 - 51160 - AY

Tel : 03.26.54.82.15

Fax : 03.26.54.97.35

secretariat@entourage-bien-veillir.fr

<http://www.entourage-bien-veillir.fr>



Comme chaque année, un plan canicule est mis en place du 1er juillet au 31 août. Ce plan comprend 4 niveaux : l'alerte canicule correspond au niveau 3 et est déclenchée par le préfet.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

0 800 06 66 66 - Canicule Info Service
(appel gratuit depuis un poste fixe)

La commune doit recenser à titre préventif, à leur demande ou à la requête de leurs proches ou de tiers, les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées à leur domicile, ceci afin de pouvoir disposer, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous-même ou quelqu'un de votre entourage est concerné, n'hésitez pas à faire cette démarche et passez à la mairie afin de vous inscrire sur le registre nominatif ou seront aussi inscrits les coordonnées des services éventuels intervenant déjà à votre domicile, de ou des personnes à prévenir en cas d'urgence ainsi que celles du médecin traitant.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solid-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • Acastikule



Le repas des séniors est programmé cette année le vendredi 7 décembre. Il est gratuit pour les personnes âgées de 67 ans et plus et payant pour les conjoints n'atteignant pas cet âge. Les personnes concernées recevront une invitation fin octobre, début novembre. N'hésitez pas à vous manifester en mairie si vous avez été malencontreusement oublié.

Les personnes qui souhaitent participer en plus au repas/spectacle organisé par la communauté d'agglomération au millésium le 24 février 2019 devront s'inscrire en mairie et en régler le coût.

Garde d'enfants

Nourrices agréées :

- Anne-Marie PRESSON : 2, rue de la coopérative à Grauves. Tel: 03 26 57 84 79
- Jennifer STEINER : 22 grande rue. Tel: 06 79 21 24 32
- Aurélie GILLET : 2 rue de Vertus Tél : 06.81.94.74.28
- Jessie MEROT - 2 rue des Essarts Tél : 06.79.17.57.53

Babysitting : si vous cherchez une babysitter pendant les vacances scolaires ou le weekend, vous trouverez en mairie quelques coordonnées que nous mettons à disposition.

Logement



- Un appartement F2 situé au 7, rue d'Epernay va se libérer en septembre.

Situé au 1^{er} étage et d'une surface habitable de 38 m², il comprend une entrée, une chambre, un séjour, une cuisine, une salle d'eau avec wc. Il bénéficie aussi d'une cave, d'un grenier et d'un garage situé rue des Buttes.

Loyer : 367.49 € mensuel auquel s'ajoutent annuellement la taxe d'ordure ménagère et la consommation de fuel.

Eau chaude par ballon électrique

- Un appartement F4 situé au 5 bis rue d'Epernay va se libérer fin octobre

Situé au 1^{er} étage et d'une surface habitable de 71 m², il comprend une entrée, une cuisine, une salle d'eau, un WC, un séjour de 14 m² et 3 chambres de 14,52 m², 11,95 m² et 9,99 m². Il bénéficie également d'une cave, d'un grenier et d'un garage situé rue des Buttes. Le loyer est de 548 ,09€ mensuel auquel s'ajoutent annuellement la taxe d'ordure ménagère et la consommation de fuel.

Eau chaude par ballon électrique

Merci de vous adresser en mairie pour ces deux locations.

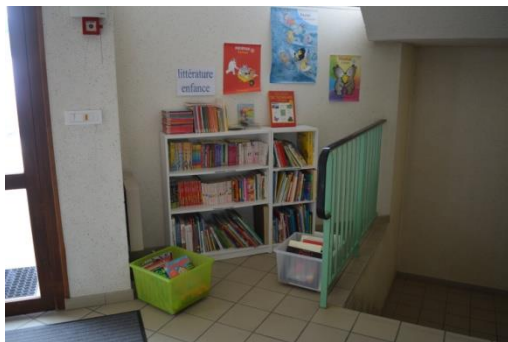
Bibliothèque

La bibliothèque est maintenant ouverte depuis février dernier dans le hall d'entrée de la maison des associations, rue des Buttes. Nous rappelons qu'elle est ouverte à tous, enfants, ado et adultes qu'elle est entièrement gratuite et basée sur le partage, la confiance et le respect.

Chacun peut prendre un ou plusieurs livres quand il le souhaite et les garder le temps qu'il veut. Il faut simplement essayer de respecter le rangement quand on les rapporte.



Un grand MERCI aux personnes qui ont participé et participent encore à ce projet en donnant des livres !!! Pour ceux qui souhaitent faire des dons de livres en bon état et assez récents, merci de les déposer à la bibliothèque, dans le carton prévu à cet effet ou à la mairie.



Vous êtes tous les bienvenus.

Les habitués ont pu déjà voir qu'il y en avait

pour tous les goûts et tous les âges :

des tout petits, petits aux adultes.

Alors, bonne lecture !

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 17h00 à 19h00

Le mardi de 17h30 à 18h30

Le mercredi de 16h30 à 18h00

Le vendredi de 18h30 à 20h00

Et quand la maison des associations est ouverte, à l'occasion des entraînements libres, des compétitions du billard club et du TTGrauves, et pendant les centres aérés.

Démarches administratives : demande de carte d'identité ou de passeport

Depuis le 1er janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs. Elle est gratuite sauf si la demande concerne un titre perdu ou volé. Dans ce cas, un timbre fiscal de 25 € devra être acheté.

Depuis mars 2017, les cartes d'identité sont biométriques afin de lutter contre la falsification et renforcer la sécurité. Les demandes de renouvellement de carte nationale d'identité s'effectuent non plus dans la mairie de votre domicile mais uniquement dans les mairies d'Epernay et Vertus, équipées du matériel nécessaire et sur rendez-vous.

1. Prenez contact avec la mairie pour savoir si un rendez-vous est nécessaire et, si besoin, connaître les pièces à constituer pour votre dossier.
2. Constituez et déposez votre dossier : Vous devez remplir un formulaire disponible dans les mairies habilitées à recevoir des demandes. Il vous faudra ensuite déposer votre formulaire ainsi que les pièces nécessaires en mairie. La commune enregistre le dossier et l'adresse ensuite à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.
3. Retirez votre titre en mairie : Lorsque la carte est prête, vous êtes informé et invité à venir la chercher auprès de la mairie dans laquelle vous avez déposé votre demande. Là encore, il convient de se renseigner pour savoir si un rendez-vous est ou non nécessaire.

SIMPLIFIEZ !

Il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne en se rendant sur : <https://passeport.ants.gouv.fr>
Ce site Internet permet également d'effectuer une pré-demande de passeport en ligne. D'où son nom...

Infos utiles sur ce site :

- les pièces à fournir au regard de votre situation personnelle
- les règles que doit respecter la photo d'identité. *Ces règles sont très strictes. Pensez à préciser au photographe quelle sera utilisée pour un dossier de demande de CNI.*

Une fois le formulaire rempli en ligne, il suffit d'imprimer le récapitulatif de la pré-demande ou de noter son numéro. L'un ou l'autre sera nécessaire lors du dépôt de la demande

Fin du périple de notre Grauviot à vélo



Parti de Grauves le 25 mai 2017, Gauthier est bien arrivé à Perth en Australie, sa destination finale, le 27 avril dernier : 11 mois de voyage, des milliers de kilomètres parcourus et une vingtaine de pays traversés, des galères mais surtout une incroyable aventure, la découverte de paysages magnifiques, de belles rencontres...

Un sympathique comité d'accueil l'attendait, avec du Champagne bien sûr !!!

Il va rester en Australie quelques temps, retour prévu normalement en 2019...
Tout va bien pour lui ! Pour l'instant, il est à Onslow, un petit village, situé à 1200 km au nord de Perth, en bord de l'océan. Il travaille dans un complexe touristique : service au restaurant, entretien du jardin, de la piscine...et profite de ses jours de repos pour s'adonner à la pêche en mer.

A son retour, il est fort possible qu'il nous accorde un peu de temps pour une rencontre avec tous ceux qui l'ont suivi sur facebook et encouragé ! On verra le moment venu si c'est toujours possible mais, en tous cas, la volonté est là !!!

Nous lui souhaitons un bon séjour en Australie !



Etat-civil

Cette rubrique est destinée à donner des informations concernant l'état civil des personnes résidant sur la commune. Cependant, conformément aux dispositions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), nous précisons que nous ne pouvons diffuser les données enregistrées par les services d'état civil qu'avec l'accord des intéressés.

Naissances

Lola , née le 16 janvier 2018

de Jérémy Janné et Charlène Courty

résidant 1 rue du Buat



Jade née le 19 janvier 2018

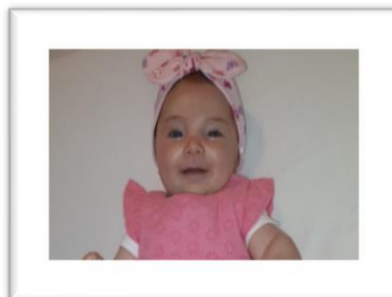
de Grégory Delannoy et Mélodie Ory

demeurant au 6, rue de Vertus

Garance née le 26 février

de Bastien Andrieux et Anne-Sophie Dupont

résidant 1, rue de Vertus



Alice née le 14 mars 2018

d'Olivier Bracquart et Jessica Maubèche

demeurant 6 rue des jardins

Alice née le 8 mai 2018,

de Sébastien Dominé et Leslie Guerlet,

habitant au 20 rue du Darcy



Charles né le 12 mai 2018, de Stéphane Forfait et Hélène Hennepeaux, demeurant 21, rue d'Epernay.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et tous nos vœux à ces adorables bébés !!!

Baptêmes civils



Le 12 mai 2018, ont eu lieu les baptêmes civils de Cali et Jade, enfants de Grégory et Mélodie Delannoy demeurant 6, rue de Vertus, en présence de leurs parrains et marraines.

Mariages

Le 3 mars 2018, Adeline Deruwez , gendarme et Jordan Koch, ouvrier se sont unis à la mairie de Grauves, entourés de leurs témoins, famille et amis.



Le 10 juin 2018, Monsieur Jean-Pierre Journée, Maire de la commune a été très heureux de procéder au mariage d'un de ses conseillers municipaux, Monsieur Cyril Hubert, fonctionnaire de police avec Mademoiselle Adeline Dominé, conductrice de car, demeurant impasse des petits prés.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !!!

Décès

Le 4 février 2018, Monsieur Dominique Drémont, né le 9 décembre 1953

Le 5 mars 2018, Monsieur Julien Lesage né le 9 janvier 1939

Sincères condoléances aux familles



Une figure de la commune, Monsieur Julien Lesage nous a donc quitté le 5 mars dernier. Bien connu dans le village, il a été conseiller municipal de 1983 à 1989 sous la mandature de Gérard Bauchet, Maire de Grauves. En 1989, il devient le 1^{er} Adjoint de Michel Thomas, jusqu'en 2008, où il décide de s'arrêter après 25 années au service de la commune.

Il a géré le travail des employés communaux comme pour lui. Il passait des journées entières, voir des semaines, au service de la population. Toujours présent dans les tâches communales, les grands travaux de voirie, de réseaux, les entretiens et la gestion des chemins et des bois, etc... Julien ne comptait pas son temps pour les autres. Entre autres, il s'occupait aussi des sonneries des cloches de l'église.

La commune de Grauves lui doit reconnaissance pour son dévouement. Ne l'oublions pas.

Jean-Pierre Journée

Vie associative

Ces pages sont réservées aux associations de notre village pour leurs communications, informations, photos.... Pour cette édition, 7 associations ont bien voulu transmettre des informations à publier et les dates de leurs manifestations à venir... Merci à elles !

Billard club de Grauves

La fin de saison pour le billard club de Grauves a été bonne avec deux médailles d'argent en finale de championnat de France :

En individuel Jimmy Lorin monte sur la deuxième marche du podium en finale du championnat de France cinq quilles qui a eu lieu fin mai à Rouen.



En équipe jeux de série, Alain Baudry, Francis Zaworski et Serge Boulet, qui remplaçait François Wengorzewski ont terminé deuxième lors de la finale de France division 5, qui a eu lieu en juin à Blois

L'art de vivre

Le lundi de pâques :



L'association a encore fait des heureux en proposant la chasse aux œufs pour les enfants de Grauves : une quarantaine d'enfants s'est vu partager 14kg de chocolat !

La petite collation offerte et le verre de l'amitié pour les parents ont été appréciés. Merci de leur participation !

Le dimanche 06 Mai :

Organisation, en collaboration avec l'association des jeunes de Grauves, de notre deuxième brocante qui a rencontré un vif succès.



Le lundi de la fête patronale :



Record absolu de participants à la paëlla géante : **300 parts** de distribuées cette année !!! C'est une réussite totale et l'association tient à remercier tous les habitants qui sont restés fidèles à cette soirée et souhaiter la bienvenue aux nouveaux.

Club de l'Age D'Or

Le club de l'Age d'Or compte 19 adhérents : à cause des décès, nous sommes en diminution et toujours pas de nouvelles inscriptions !

Notre assemblée générale a eu lieu le 9 mars : il n'y a pas eu de changement de bureau.

Le 23 mars, a eu lieu au café du centre un très bon couscous, avec une bonne participation. Notre traditionnelle choucroute est prévue à l'automne.

Nous venons de fêter les 80 ans de notre Présidente, Micheline, à qui nous souhaitons de passer encore de longues années au sein du club.



Venez nous rejoindre les vendredi après-midi pour passer d'agréables moments !!!



Sports et loisirs à Grauves

Après une année globalement positive avec de nouvelles activités et un nombre d'adhérents en augmentation, l'association prend un peu de vacances...

En septembre, les activités sportives et de loisirs reprendront **à partir du lundi 10 septembre !!!** L'adhésion à l'association est de 10 €, assurance comprise, à laquelle s'ajoute le coût de l'activité. Voici le planning prévu avec deux nouvelles activités : le scrapbooking pour les enfants à partir de 8 ans et le renforcement musculaire/balance.



Activité	coach	lieu	horaire	Coût
Yoga	Jean-Yves	Foyer rural	Mardi De 19h30 à 20h45	140 €
Renforcement musculaire/balance	Fanny	Foyer rural	Jeudi De 19h15 à 20h15	110 €
Gym bien-être	Benjy	Foyer rural	Vendredi De 9h15 à 10h15	110 €
15 % de réduction à partir de 2 activités sportives Possibilité de payer en 3 fois				
Anglais, remise à niveau	Françoise	Salle associative	Lundi De 18h15 à 19h15	Achat d'un livre/audio
Anglais débutant	Françoise	Salle associative	Vendredi De 18h15 à 19h15	Achat d'un livre/audio
Art floral	Isabelle	Salle associative	Un jeudi/mois De 18h00 à 19h30	30 €/séance
Scrapbooking adulte	Valérie	Salle associative	Mardi De 14h00 à 17h00	Achat du matériel de base
Scrapbooking enfant à partir de 8 ans	Valérie	Salle associative	Mardi De 17h00 à 18h00	Achat du matériel de base



Renseignements et inscriptions :



par mail : assoc.slg@gmail.com ou Odile Vermeersch au 06 33 05 22 93

Suivez notre actualité sur notre page facebook ! Aimez ! Partager !

Gaspa

Début juin, une vingtaine d'adhérents de la GASPA ont participé à une randonnée pédestre au départ de Courcourt en passant par Vaudancourt, Brugny, St.Martin d'Ablois, Vinay, Moussy, Chavot et retour à Courcourt soit un peu plus de 13 kms.

Après un apéro réparateur et bien mérité, tout le monde s'est attablé autour d'un barbecue suivi de parties de pétanque.



Familles rurales association de Grauves, la ruche

Comme chaque année, notre centre de loisirs ouvre ses portes pour 4 semaines de folie pour toutes nos abeilles. Il a débuté ce lundi 09 juillet et fermera le vendredi 03 Août.

3 sections sont ouvertes l'été :

- 1 section petit (3-6 ans)
- 1 section moyen (6-11 ans)
- 1 section ados (+ 12 ans)

Cette année, nous avons eu beaucoup de demandes lors des inscriptions et notre centre affiche complet tout l'été.



Les «abeilles»



L'équipe d'animation

Comme toujours, un programme de folie sur le thème "Sport, Nature et découverte".

Des journées bien chargées en activités variées et adaptées au rythme des enfants. Nos abeilles ne risquent pas de s'ennuyer et garderont encore pleins de souvenirs de cet été !!!

- Activités manuelles et créatives autours du thème
- Activités sportives (gym, escrime, art martiaux, tennis, ...)
- Accrobranche
- Jungala
- Nigloland
- Equitation
- Chasse au trésor, pêche, randonnée ...
- Ferme pédagogique
- Piscine, et bien plus encore ...

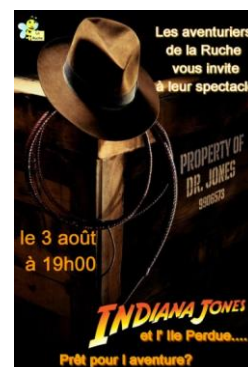
Nos ados auront encore la chance de s'évader 3 jours autours d'un camp itinérant. Au programme, camping, canoë, escape game, ...

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Décoration salle Jeux Présentation Activités sportives	Théâtre Jeux Extérieurs Activités Créatives	Sortie Accrobranche	Préparation spectacle Sports Billard Activités créatives	Sortie Initiation Gym Piscine
Préparation spectacle Musique Activité créative	Sortie Piscine Trottinette - Roller	Sortie INITIATION A L'EQUITATION Centre équestre de Gionges 2 jours / 1 nuit	SORTIE PECHE BARBECUE PARTY	
Camps itinérant Vélo ADOS Activité Créative Chasse aux trésors	Rando	Sortie Découverte de la Ferme	Préparation spectacle Sports et Jeux Extérieurs Billard	Grauves Express FÊTE DE LA RUCHE
Initiation Arts Martiaux Activité créative cuisine	Sortie Piscine Trottinette - Rollers	Sortie Nigloland Ados et Moyens Sortie Jungala Petits	Danse Sport Billard Préparation spectacle	

Notre centre se terminera donc ce **vendredi 03 Août** avec notre traditionnelle **FETE DE LA RUCHE**. Comme d'habitude, les enfants présenteront le spectacle qu'ils auront préparé tout au long de ces 4 semaines. Suivra ensuite des jeux divers, une buvette et une restauration.

Venez nombreux les applaudir !!!

Les enfants passeront 1 semaine avant récolter des lots pour une tombola géante ! Merci de les accueillir chaleureusement !



Notre centre sera ouvert la 1ère semaine des vacances scolaires de la Toussaint, de Février et d'Avril.

A NOTER :

L'association organisera son 3ème vide dressing le dimanche 21 Octobre 2018 au foyer rural de Grauves.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous envoyer un mail : ruchegrauves@gmail.com ou par tél :

- | | |
|--|----------------|
| Me Gaucher Elodie (Présidente) | 06 12 85 27 21 |
| Me Albert Driant Aurélie (Trésorière) | 06 76 34 89 53 |
| Me Delière Stéphanie (Vice Présidente) | 06 09 65 66 27 |
| Me Gillet Aurélie (Secrétaire) | 06 81 94 74 28 |

N'hésitez pas à nous rejoindre au sein de notre association Vous serez bien évidemment les bienvenus !!!

Tennis de table

26 licenciés

4 équipes en championnat départemental

L'équipe 1 en Départementale 1 finit 4ème sur 8 et restera au plus haut échelon départemental l'année prochaine

L'équipe 2 en D3 finit avant dernière et jouera en D4 l'année prochaine

L'équipe 3 en D4 finit 3ème et se maintient en D4

L'équipe 4 en D5 finit 7ème.

Entraînements le mardi soir à la salle à partir de 19h30.

Inscriptions au 06 48 51 67 67

Agenda

Vendredi 3 aout à 19h00 : fête de la ruche au foyer rural

Dimanche 23 septembre : Forum des associations

**Dimanche 21 Octobre : vide dressing organisé par Familles Rurales Grauves
« la ruche » au foyer rural**

Dimanche 28 octobre : repas dégustation boudin noir organisé par l'Art de Vivre, au foyer rural

Samedi 3 novembre : loto du billard club au foyer rural

Dimanche 11 novembre : commémoration de l'armistice

Jeudi 15 novembre : soirée « Beaujolais Nouveau » organisée par «Les jeunes de Grauves»

Dimanche 25 novembre : Bourse aux capsules organisée par « La confrérie de Saint-Vincent »

Dimanche 2 décembre à 14h00 : loto de l'Amicale des pompiers au foyer rural

Lundi 31 décembre : soirée de la Saint Sylvestre au foyer rural organisée par «Les jeunes de Grauves»

Info Grauves est distribué dans les boites aux lettres ou consultable en mairie ou sur www.mairie-grauves.fr

Info Grauves est un bulletin semestriel d'information édité par la mairie de Grauves, 5, rue d'Epernay 51190 Grauves. Téléphone : 03 26 59 71 30

Impression interne. Tirage 100 exemplaires.

Direction de la publication : Jean-Pierre Journée

Rédaction et réalisation graphique : Odile Vermeersch, Aurélie Blee, Frédéric Savoye. Crédits photos : Odile Vermeersch, Jean-Pierre Journée, Jean-Marie Bauchet, Patrick Tisserant, Emilie Pinto

Mairie :

5, rue d'Epernay 51190 Grauves Tel : 03 26 59 71 30 Mail : mairie.grauves@wanadoo.fr

Secrétaire : Mme Ginette Guilteaux

Horaires d'ouvertures au public :

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 17h00 à 19h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Jeudi de 8h30 à 12h00

Rejoignez-nous sur

Site internet : www.mairie-grauves.fr



Mairie de Grauves

Mr le Maire et ses adjoints sont à votre écoute

Par e-mail : mairie.grauves@wanadoo.fr

Par courrier à la Mairie : 5, rue d'Epernay 51190 Grauves


En prenant rendez-vous au 03 26 59 71 30

Lors des permanences, à la mairie, le lundi de 17h00 à 19h00

Grauves. Balade fleurie

Cette balade vous conduira à travers le vieux village, les vignes et les bois afin de découvrir son patrimoine et ses différents paysages.

Durée : 1h15 environ. Peu de difficultés mais le parcours en sens inverse est encore plus facile.

-  **Départ de la mairie** : avant de traverser la rue et d'emprunter la ruelle Saint-Vincent, en face la mairie, jetez un coup d'œil vers le droite, vous y verrez un panneau sur le thème de la dégustation, faisant partie d'une série de 13 tableaux sur le travail de la vigne et l'élaboration de Champagne éparpillés sur le territoire des coteaux sud d'Épernay et ses chemins de randonnées. Au bout de cette ruelle, tournez à gauche, rue du Buat, la plus ancienne rue du village (Le buat serait un outil ancien ???)
- Puis à droite, rue du Château. La pente est raide mais le point de vue, arrivé en haut, vaut le coup d'œil : prenez quelques instants pour admirer les coteaux, le hameau de Montgrimaux au loin... Reprenez votre balade et tourner vers la gauche devant l'entrée du cimetière, puis à droite et de nouveau à droite pour faire le tour de l'église et en observer l'architecture (Le tour de l'église permet aussi d'avoir une vue sur d'autres coteaux) :

*D'allure paysane, l'église Notre-Dame de Grauves, qui surplombe le village possède une nef du XIIème siècle. Le clocher d'origine s'est écroulé en 1746 mais fut reconstruit à l'économie, ce qui explique sa petite taille et son manque d'élévation par rapport à l'ensemble du bâtiment. L'intérieur de l'église est richement sculpté et orné de peintures et de fresques murales. Des statues en bois, datant de 1656 et réalisées par des menuisiers de Montgrimaux, ornent l'édifice: une représente Saint Claude, une autre Saint Jean-Baptiste et une dernière représente la vierge: selon la légende " **la Vierge de Grauves a fait plus de tours que de miracles**" car elle qui aurait été sculptée dans la vis d'un pressoir.*

- Après avoir fait le tour de l'église, redescendez vers le centre par la rue de l'église, passez devant la rue des petits prés au début de laquelle un bac fleuri et une pompe à eau rappelle les temps plus anciens où de nombreuses fontaines étaient présentes. puis la grande rue : vous arrivez devant le lavoir, entièrement restauré en 2016.

Au siècle dernier, Grauves comptait 4 lavoirs, 5 abreuvoirs pour les bestiaux et 9 fontaines mais le problème de l'eau étant récurrent soit par la pollution des sources superficielles, soit par le manque ou le trop plein qui inondait les maisons, la commune se dote d'une adduction d'eau en 1912 après des travaux considérables: captation de la source des grillots, creusement d'une galerie souterraine et d'un réservoir, canalisations de distribution dans le village vers 6 fontaines et 4 bouches à incendie. Les fontaines ne coulent plus, les lavoirs sont détruits, dont celui de la rue du chateau et de la rue des petits prés en 1967: ne reste plus aujourd'hui que celui de la Grande Rue.

- Continuez Grande rue puis tout droit, rue de la coopérative : au croisement de ces deux rues, un ancien pressoir a été installé ainsi que des paniers mannequins en osier, des pupitres et tonneaux... mis en valeur par le fleurissement.
- Montez la rue de la coopérative vers les vignes. Vous allez trouver, sur la droite, la coopérative « Royal coteau »

La coopérative vinicole de Grauves a été fondée en 1948.

Elle tient son nom du fait que le village, situé dans une vallée en forme de fer à cheval, est entouré de vignes et de bois, et se trouve ainsi comme « couronné »

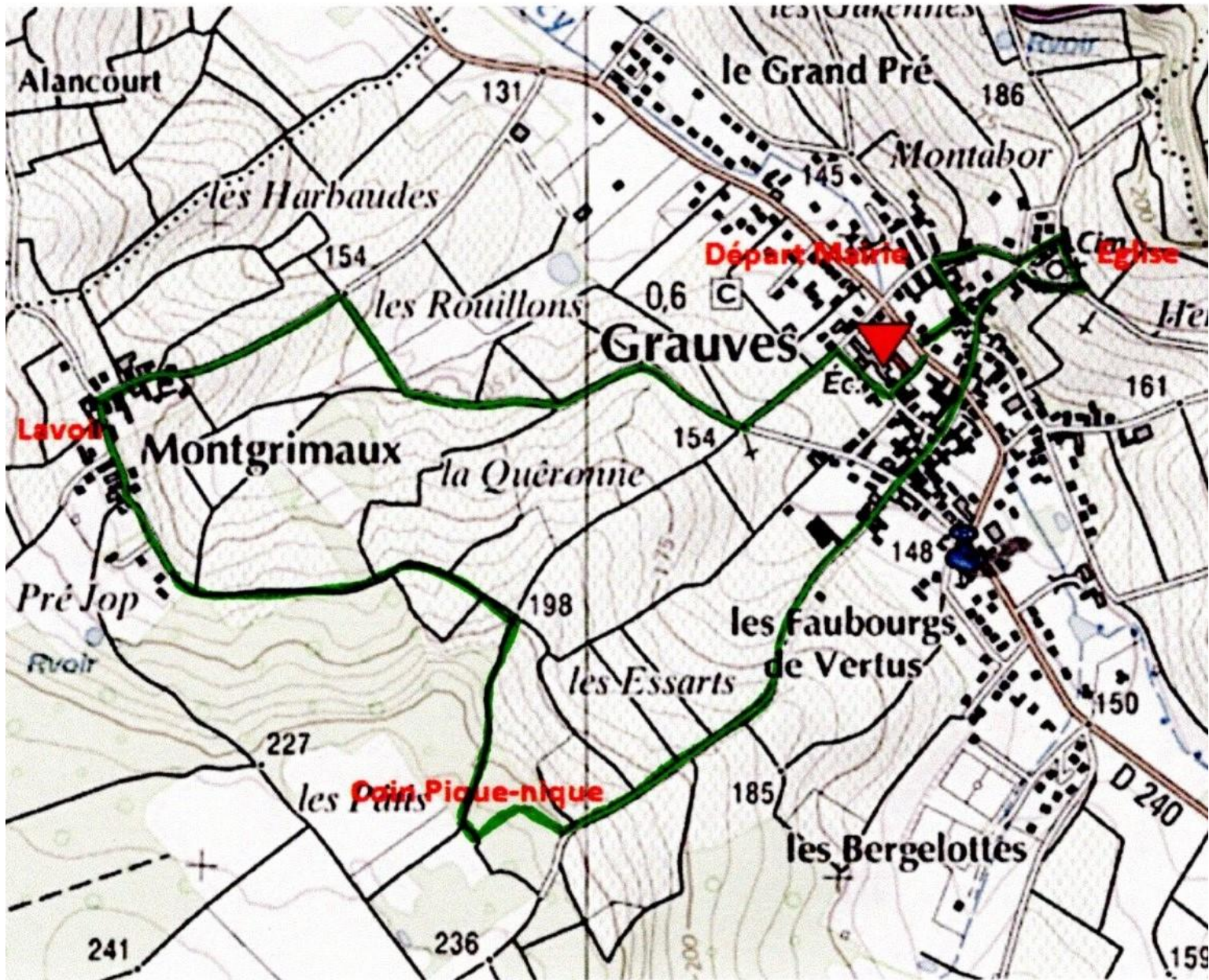
Le vignoble s'étend sur 200 hectares environ et est planté de 3 cépages : le Chardonnay, le pinot noir et le pinot meunier.

- Continuez vers le coin pique-nique où vous pourrez vous asseoir quelques instants pour admirer le paysage : vignes, coteaux, bois, falaises... et aussi le village s'étendant dans la vallée.
- Quittez le coin pique nique par le chemin vers le bois, prenez à gauche à l'intersection puis à droite à la sortie du bois. Le paysage est différent ; vous êtes arrivés sur le plateau, « les patis ». Longez quelques instants le bois puis prenez le premier chemin sur la droite pour rentrer à nouveau dans le bois et continuez sur ce chemin pour arriver de nouveau dans les vignes. Tournez à gauche dans un chemin bétonné vers le hameau de Montgrimaux : les vignes s'étendent à perte de vue... Vous pouvez voir le hameau de Mongrimaux au premier plan, puis le hameau d'Alencourt, Monthelon et au loin, Pierry. A Montgrimaux, vous pourrez vous reposer à l'ancien lavoir transformé en abris. C'est encore un joli endroit pour profiter de la vue vers Grauves et ses paysages. Reprendre la route de la tuilerie puis à droite, rue Saint-Georges. Sortir du hameau et redescendre dans les vignes. Empruntez la première route à droite, le CR n°28 dit des Rouillons qui serpente dans les vignes. Au calvaire, tournez à gauche, puis à droite : traversez la place de l'école et tournez à gauche au bout de celle-ci pour retrouver la mairie.

La mairie construite en 1884, qui abritait également l'école jusqu'en 1993, date d'inauguration du nouveau groupe scolaire des 3 coteaux. Reste de cette période une cloche, Charlotte, juchée sur le toit de la mairie et qui sonne de nouveau, depuis sa restauration en 2011, les débuts et fin de classes.

Grauves. Balade fleurie

Suivre le fléchage



Bonne balade !!!

